

Références

Voir le texte "normes d'équipement fédérales" sur :

<http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/escalade/2013-normes-equipement.pdf>

Généralités

En site sportif, un relais, un point de moulinette ou de rappel est constitué de :

- 2 points d'amarrage présentant chacun une résistance de :
 - 2500 daN en traction verticale (perpendiculairement à l'axe)
 - 1500 daN en traction axiale (dans le sens de l'arrachement).(Norme NF EN 959).

- reliés par une chaîne, avec un anneau métallique pour le passage de la corde (point de moulinette ou de rappel) :
 - ces éléments de liaison (chaîne et anneau) ne doivent pas avoir une résistance inférieure à celle des points d'ancrage,
 - l'anneau métallique ne doit pas pouvoir s'ouvrir accidentellement et doit pouvoir être remplacé en cas d'usure.

Mise en œuvre

Dans du bon rocher, ces résistances peuvent être obtenues avec des broches scellées avec une résine époxy ou des goujons. En bord de mer ou en milieu humide, les amarrages doivent résister à la corrosion.